

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Sommaire

- P. 2 FRANCE. Nicolas Sarkozy, l'ami de Bush. *Un alignement sur les positions américaines déjà visible dans la conduite de la politique africaine de la France.*
- P. 2 FRANCE-RWANDA. Leçons d'une soirée de prières. *Une réunion à la mission catholique de Gisors, autour de l'affaire du prêtre Wenceslas Munyeshyaka accusé de génocide devant le TPIR.*
- P. 5 EVA JOLY : « Il faut ouvrir une information judiciaire ».
- P. 5 FRANCAFRIQUE. Armée française, camouflage européen. *Le Conseil de sécurité de l'ONU demande le déploiement d'une force ONU-UE au Tchad et en Centrafrique. Une force qui s'appuiera sur l'armée française déjà sur place.*
- P. 4 NIGER. Première fissure. *Après l'expulsion du directeur d'Areva, une timide remise en cause du monopole français sur l'uranium se dessine.*
- P. 6 DOSSIER. Bien mal acquis des dictateurs africains. *Décryptage à la suite de l'ouverture de l'enquête préliminaire du parquet de Paris sur le patrimoine immobilier d'Omar Bongo et de Denis Sassou Nguesso.*
- P. 10 CENTRAFRIQUE Complicité de crimes de guerre. *Human Rights Watch publie un rapport détaillant les crimes des forces armées centrafricaines et la complicité de l'armée française.*
- P. 11 TCHAD. À qui appartient le Tchad ? *La force internationale ONU-UE ne devra pas confisquer l'avenir des Tchadiens en stabilisant le régime criminel d'Idriss Déby.*
- P. 12 SOUDAN-DARFOUR. Incroyable mais vrai. *Pas de sanctions contre le président Omar el-Béchir, mais des menaces contre les groupes rebelles.*
- P. 13 BURUNDI. Uri Inyambo Burundi. *Le pourrissement politique fragilise chaque jour un peu plus l'accord de cessez-le-feu signé en 2006.*
- P. 14 BURKINA FASO. La mémoire interdite de Thomas Sankara. *Célébration le quinze octobre du xx^e anniversaire de son assassinat.*
- P. 15 LIRE. *L'Or africain. Pillages, trafics et commerce international de G. Labarthe.*
- P. 16 CAMEROUN. La jeunesse relève la tête. *Le vieux clientélisme impuissant à cacher la ruine du patrimoine public.*

Éditorial

D'un discours à l'autre

Le hasard des dates permet de rapprocher deux discours, tous deux prononcés à l'ONU celui de Nicolas Sarkozy, le 25 septembre 2007¹, et celui de Thomas Sankara, le 4 octobre 1984². Ce rapprochement nous est suggéré par l'actualité : Nicolas Sarkozy vient de prendre la présidence du Conseil de sécurité et nous commémorons ces jours-ci le vingtième anniversaire de l'assassinat, le 15 octobre 1987, de Thomas Sankara. À bien des égards le discours de 1984 est plus actuel que celui de 2007. Qu'on en juge : sur l'ONU, aujourd'hui, on en est encore aux vœux pieux : « *Sa réforme pour l'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui est une priorité pour la France* », alors qu'il y a vingt-trois ans le problème était posé en termes clairs : « *Nous proposons également que les structures des Nations unies soient repensées et que soit mis fin à ce scandale que constitue le droit de veto.* »

Sur les dangers encourus par le monde : d'une part, en 2007, l'enfoncement des portes ouvertes : « *C'est à l'échelle planétaire qu'il faut poser et résoudre les problèmes du monde. Personne sur la Terre ne peut se mettre tout seul à l'abri des conséquences du réchauffement climatique, du choc des civilisations, des grandes épidémies.* » ; d'autre part, en 1984, une proposition concrète : « *Que tous les budgets de recherches spatiales soient amputés de 1/10 000^e et consacrés à des recherches dans le domaine de la santé et visant à la reconstitution de l'environnement humain perturbé par tous ces feux d'artifices nuisibles à l'écosystème.* »

Sur les malheurs du monde : d'un côté la crainte des nantis : « *Les pauvres et les exploités se révolteront un jour contre l'injustice qui leur est faite* », de l'autre la réalité de la tragédie : « *Souhaitons seulement voir le Conseil admettre et appliquer le principe de la lutte contre l'extermination de 30 millions d'êtres humains chaque année, par l'arme de la faim qui, de nos jours, fait plus de ravages que l'arme nucléaire.* »

Dans l'un et l'autre discours, à vingt-trois ans d'intervalle, il y a l'appel à un « nouvel ordre mondial ». Celui de Nicolas Sarkozy est aussi vague que bien intentionné : « *Je lance un appel solennel aux Nations unies pour qu'elles prennent en main la question d'une plus juste répartition des profits, de la rente des matières premières, des rentes technologiques.* ». Thomas Sankara est plus précis : « *Il n'y a plus de duperie possible. Le Nouvel Ordre économique mondial pour lequel nous luttons et continuerons à lutter, ne peut se réaliser que si, prenant conscience de notre importance dans le monde, nous obtenons un droit de regard et de décision sur les mécanismes qui régissent le commerce, l'économie et la monnaie à l'échelle planétaire.* »

L'un et l'autre trouvent des accents pathétiques pour décrire le désespoir de la misère et dénoncer la dictature de l'argent. En 2007, l'éternel constat est évident. « *Je veux dire avec gravité qu'il y a trop d'injustices dans le monde pour que le monde puisse espérer vivre en paix.* » Mais en 1984, cet humanisme de façade avait déjà été décrit : « *Du reste, tous les nouveaux "maîtres à penser" sortant de leur sommeil, réveillés par la montée vertigineuse de milliards d'hommes en haillons, effrayés par la menace que fait peser sur leur digestion cette multitude traquée par la faim, commencent à remodeler leurs discours et, dans une quête anxieuse, recherchent une fois de plus en nos lieux et places, des concepts-miracles, de nouvelles formes de développement pour nos pays.* »

L'implacable lucidité de Thomas Sankara réduit d'avance les trémolos sarkozistes à ce qu'ils sont : un bon coup de « com », un coup d'épée dans l'eau.

Odile Tobner

1 www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/septembre/allocation_du_president_de_la_republique_devant_l_assemblee_generale_de_l_onu.79476.html

2 www.thomassankara.net/article.php3?id_article=0285

FRANCE

Nicolas Sarkozy, l'ami de Bush

Il a fallu quatre mois à Nicolas Sarkozy pour aligner sa politique étrangère sur les positions américaines de Georges W. Bush. Un virage d'importance déjà visible dans la conduite de la politique africaine de la France.

Après l'élection de Nicolas Sarkozy comme président de la République, Condoleezza Rice, secrétaire d'État des États-Unis, avait déclaré que cette élection ouvrait une période tout à fait excitante pour la politique française. C'était dire toutes les attentes fondées sur un alignement des positions françaises sur les positions américaines. L'administration Bush, en fin de course, largement contestée aux États-Unis, avait bien besoin de ce renfort, après également le départ du premier ministre britannique Tony Blair, dû en grande partie à son engagement dans la guerre d'Irak. Le retour de la France dans le giron de l'Otan s'est concrétisé en Afghanistan,

où l'engagement français a été plus direct. Les déclarations belliqueuses de Nicolas Sarkozy et de son ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner sur l'Irak ont surpris.

Pour se défendre du soupçon d'alignement sur la politique des États-Unis, Nicolas Sarkozy a cru bon de préciser, dans son discours du 25 septembre à l'ONU, que « *la France est fidèle à ses amis et aux valeurs qu'elle partage avec eux. Mais la France veut dire que cette fidélité n'est pas une soumission, cette fidélité n'est pas un enfermement. Cette fidélité, la France veut la mettre au service de l'ouverture aux autres.* »

Mais c'est en matière de politique africaine que la nouvelle collaboration avec les États-Unis risque d'infléchir sensiblement la politique de la France. Les sphères anglophone et francophone, traditionnellement en rivalité, devraient s'unir pour faire front contre le développement de l'influence de la Chine. C'est ce condominium qui s'était révélé déjà, avant l'actuelle présidence, dans la gestion de la crise en RDC. Mais c'était là une vieille tradition remontant à l'indépendance du Congo belge et à l'arrivée au pouvoir de Mobutu – grâce

aux Américains – et à son maintien – grâce aux Français. C'est un dispositif analogue qui a été mis en place en réponse à la crise du Darfour. La mission de l'*après* Union européenne, sous mandat de l'ONU, composée majoritairement des éléments français déjà présents sur le terrain, constitue un cordon sanitaire sur les frontières du Tchad et de la Centrafrique avec le Soudan, tandis que, au Soudan, va être déployée la force hybride UA-ONU. Le partage par la France du contrôle d'une région où elle a toujours régné souverainement est une nouveauté, même s'il s'agit plutôt d'une caution européenne à son action.

Les relations de Nicolas Sarkozy avec l'Afrique se feront probablement davantage dans le style impérialiste américain – pressions politiques ouvertes, carotte et bâton – que dans le style néocolonial français – menées occultes et hommes de paille – qui n'est plus adapté aux exigences d'efficacité de l'économie mondiale. Une forme de « moralisation » comme une autre. Il n'est pas sûr que les populations africaines voient une grande différence entre l'un et l'autre. Leur intérêt sera toujours la cinquième roue du carrosse.

Odile Tobner

RWANDA

Leçons d'une soirée de prières



La mission catholique de Gisors, dans l'Eure, a organisé, le 13 septembre, une réunion autour de l'affaire du prêtre Wenceslas Munyeshyaka, accusé de génocide devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Wenceslas Munyeshyaka est arrivé dans cette mission de Normandie en 2001. Il venait de la mission des Andelys. Depuis sept ans, les chrétiens de Gisors ont entendu que ce prêtre venu du Rwanda est poursuivi pour des crimes commis dans le cadre du génocide. Ils ont appris au début de l'été qu'il avait été arrêté et mis en prison à la demande du Tribunal pénal international. Puis ils ont appris qu'il avait été relâché non pas parce qu'il avait été reconnu innocent des faits

à lui reprochés mais parce que la juridiction onusienne d'Arusha avait mal présenté sa requête. Ils ont fini par se demander si l'homme à qui l'évêque d'Evreux a confié la direction de leur âme ne s'était pas lui-même égaré ou s'il était victime d'une odieuse persécution. L'organisateur de la rencontre a ouvert les travaux de la réunion en déclarant que celle-ci avait pour but de rassurer une communauté troublée par les démêlés judiciaires de son prêtre. Il fallait, disait-il, que les paroissiens « entendent une autre parole ».

Le soin apporté au choix de ceux qui pouvaient porter cette bonne parole est un indice de la profondeur du trouble. Outre la présence de Pierre Péan, dont je ne parlerai pas ici car il s'agit d'un témoin de seconde main, il y avait à la tribune trois Rwandais : le général Habyarimana (Suisse), Aloys Simpunga (Belgique) et Gahururu (Allemagne). Les deux derniers ont assuré avoir très souvent croisé Wenceslas Munyeshyaka et avoir travaillé avec lui pendant le génocide pour mettre à l'abri des Tutsi pourchassés à Kigali.

Aloys Simpunga était sous-préfet de Kigali. Son compatriote Gahururu, directeur général au ministère de la Famille durant le génocide, était l'un des responsables de la Croix rouge rwandaise. Le troisième témoin rwandais était venu témoigner de ce qu'il avait pu apprendre des autres pendant qu'il était ministre de la Défense au Rwanda : « *Le dossier de Wenceslas Munyeshyaka est vide.* » Ce sont tous d'anciens serviteurs du régime responsable du génocide. Les supérieurs directs de Gahururu et de Simpunga, respectivement Pauline Nyiramasuhuko et le colonel Renzaho sont en prison à Arusha. Ils sont poursuivis pour crime et complicité de génocide. Il faut souligner que ni la défense ni le procureur international n'ont voulu faire témoigner ces personnes dans les procès contre leurs patrons. Devant une cour, leur prestation aurait eu sans doute été d'un grand intérêt. Mais une assemblée de fidèles confrontés à des témoins qu'elle ne connaissait pas auparavant, sans moyen d'apprécier leur crédibilité et d'apprécier leur témoignage ne pouvait que les écouter. Cela vaudrait la ►►►

peine d'aller y faire un tour pour savoir si les discours de ces hommes ont apporté des réponses aux tourments dont souffrait cette paroisse. Deux témoins capitaux manquaient à l'appel. Le premier est Wenceslas Munyashyaka lui-même. Il paraît que le contrôle judiciaire dont il est l'objet l'empêche de paraître dans des manifestations publiques. Pourtant il dit des messes ! S'il y a problème entre lui et ses fidèles, s'il y a malaise dans cette paroisse, c'est que les chrétiens ne savent plus comment l'approcher, comment lui exprimer le doute qu'ils ressentent et la peur qu'ils éprouvent à lui confier les questions qu'ils se posent à son égard. Il était étrange qu'il se « cache » en ce moment crucial du dévoilement sur son passé et de la libération de la parole sur son sujet. Son absence dans la salle paraissait tout à fait à l'opposé de l'objectif visé de renouer les liens entre la communauté et son spirituel guide. La transparence et l'opacité se mélangeaient.

L'autre témoignage vainement attendu est celui des supérieurs hiérarchiques de Wenceslas Munyeshyaka. En effet, quoi que disent les accusateurs, les témoins de moralité ou des faits, seul l'évêque d'Evreux sait pourquoi il l'a placé là et l'y maintient en dépit de sa condamnation par contumace à Kigali, de l'existence d'un mandat d'arrêt du Tribunal pénal international d'Arusha et de l'instruction ouverte contre lui par la justice française. Wenceslas Munyeshyaka a été arrêté et mis en prison en 1995. Les évêques de France n'ont pas attendu l'arrestation de juin 2007 pour mener des enquêtes sur les fondements des plaintes portées

contre lui. Mais dans cet instant où les fidèles cherchaient à comprendre qui est véritablement Wenceslas Munyeshyaka, il est apparu qu'ils étaient seuls, le curé de la paroisse lui-même ayant choisi de rester discrètement au fond de la salle.

Deux enseignements ressortent de cette soirée. Le premier est qu'il y a dans ce pays des femmes et des hommes capables de se poser des questions, et pas seulement sur l'emploi, les retraites et l'environnement, mais aussi sur des sujets qui *a priori* paraissent lointains comme le génocide des Tutsi du Rwanda. C'est un motif sérieux d'espérer. Il en est cependant d'autres qui sont solidement attachés à leurs certitudes. Afficher sa satisfaction à proposer une parole différente sans prendre soin de vérifier la qualité des sources est moins une preuve de neutralité qu'un symptôme d'une cécité qui ne veut pas se guérir.

Enfin, quoi qu'elle soit, du point de vue du droit, une excellente avancée, la présomption d'innocence a quelque chose de frustrant sur le plan social. On attend de celui qui prétend à la position de leader qu'il soit ce que les Rwandais appellent *inyangamugayo*. Les amis de Wenceslas Munyeshyaka ne s'y sont pas trompés. Comme en réaction aux lenteurs d'une justice qui, pendant douze ans, a reporté sans cesse l'occasion d'un procès, ils ont organisé à Gisors l'équivalent d'un *gacaca* rwandais. Sauf qu'ils n'ont convoqué devant la cour que les témoins de l'accusé.

Marcel Kabanda

Une citation bien encombrante

Selon une dépêche de l'agence Hironnelle le 27 septembre, Jérôme Bicamumpaka, l'ex-ministre rwandais des Affaires étrangères dans le gouvernement intérimaire en place pendant le génocide de 1994, en cours de jugement au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), souhaite citer à la barre quatre diplomates, deux hauts fonctionnaires et un intermédiaire français. Conformément à ses statuts, Le TPIR a donc demandé à Paris de coopérer avec la défense de ce Rwandais poursuivi pour génocide. Les personnes concernées, en poste en 1994, sont les ambassadeurs, Jean-Michel Marlaud (au Rwanda), Jacques Depaigne (au Zaïre), Jean-Bernard Mérimée, Jean-Marc Rochereau de la Sablière (à l'ONU et aux affaires africaines et malgaches), des conseillers à l'Élysée, Dominique Pin et Bruno Delaye, et enfin Daniel Léandri, une des chevilles ouvrières de l'affaire Elf, du

nom de cette entreprise pétrolière et franc-africaine, banque noire avérée de nombreux conflits en Afrique. Ces personnes ont rencontré à plusieurs reprises Jérôme Bicamumpaka pendant le génocide. Auront-elles le droit d'honorer leur citoyenneté pour que le rôle de celui-ci soit correctement éclairci par la justice internationale ? Cette démarche du TPIR n'est pas la première et Paris a souvent refusé cette coopération. Sauf récemment, où quatre officiers français ont témoigné fin 2006 et début 2007. Ils l'ont fait pour la défense d'officiers rwandais, accusés de génocide, notamment Théoneste Bagosora, cerveau présumé du génocide, mais dans des conditions, imposées par la France, qui empêchaient objectivement toute expression personnelle de ce dont ils avaient été personnellement les témoins..., à la stalinienne.

Emmanuel Cattier

La saga judiciaire continue

La cour d'appel de Paris, qui devait statuer sur la demande d'extradition des deux prévenus vers le TPIR, a finalement demandé « un complément d'information afin de produire en original les documents » que le tribunal d'Arusha avait récemment fournis. Cette décision, qui pourrait laisser penser que la justice française fait tout pour retarder l'échéance, n'est en fait que la suite logique des débats qui ont eu lieu mercredi dernier devant ce même tribunal parisien. En effet, les prévenus, leurs avocats, Édith Boissette, la présidente de la cour d'appel, et même le procureur avaient fait remarquer que pratiquement tous les documents transmis par le TPIR étaient des copies, ni signées, ni certifiées conformes. Seuls les mandats d'arrêt étaient des copies certifiées conformes. Or, le Code pénal précise que la justice française doit être en possession des originaux. Rien d'étonnant donc à ce que les magistrats français aient pris cette décision. Le TPIR a donc jusqu'au 15 novembre pour fournir à la justice française les documents demandés. Il devra aussi préciser s'il a eu « connaissance de la condamnation de Wenceslas Munyeshyaka » par un tribunal rwandais.

De plus, demande est aussi faite aux deux juges d'instruction français, Fabienne Pous et Michèle Ganascia, de produire les copies certifiées conformes des différentes plaintes en leur possession, ainsi que celles des procès verbaux d'audition. Fabienne Pous devra en outre préciser si elle est en possession de documents émanant du TPIR et si le « projet de dessaisissement du TPIR au profit de la justice française » est abandonné ou pas.

Ce nouvel épisode semble souligner une certaine légèreté du TPIR qui n'aurait pas adressé aux juridictions nationales des documents qui soient acceptables par ces mêmes juridictions auxquelles il est censé confier des dossiers. Les parties civiles sont déçues de constater, une fois de plus, que de tels dysfonctionnements retardent l'application de la justice. Il est à souhaiter que le TPIR puisse répondre positivement aux exigences de la justice française sous peine de voir cette saga judiciaire se poursuivre encore de longs mois. La cour d'appel de Paris devrait rendre sa décision le 21 novembre.

Alain GAUTHIER, président du CPCR (Collectif des parties civiles pour le Rwanda)

FRANCE-AFRIQUE

Armée française, camouflage européen



Le conseil de sécurité de l'Onu a adopté la résolution française demandant le déploiement d'une force ONU-UE au nord du Tchad et au nord-est de la Centrafrique. Une force qui s'appuiera sur l'armée française déjà sur place.

Il s'agirait en fait d'une mission de police de l'ONU (Minurcat) appuyée par une force militaire européenne regroupant 4 000 hommes au plus. Après l'opération Artémis en 1998, et l'Eufor en 2005, en République démocratique du Congo, il s'agit du troisième projet d'intervention militaire européenne. La genèse de ces trois opérations et le rôle moteur qu'y a joué la France, révèlent leurs enjeux véritables. En décembre 2006, l'ONU proposait une force de 6 000 à 10 000 hommes pour empêcher l'extension de la crise du Darfour, mais

aussi pour contraindre les dirigeants tchadiens et centrafricains à entamer « un processus de dialogue et de réconciliation visant à déboucher sur une solution politique » (*L'Humanité*, 25 décembre 2007). Avec un tel mandat, cette force aurait pu, par exemple – horreur ! –, superviser la tenue d'élections démocratiques... C'est la raison pour laquelle Idriss Deby n'en voulait pas. Ce dernier s'est laissé convaincre d'accepter un déploiement européen après une visite à l'Élysée le 19 juillet dernier. Il a alors obtenu la promesse que le volet politique souhaité par Ban Ki-moon soit abandonné et que la gendarmerie tchadienne soit associée à la force onusienne, ce qui n'est pas particulièrement rassurant au vu de ses états de service.

L'alibi humanitaire

La mission de cette force mixte ONU-UE est donc officiellement strictement humanitaire : sécuriser les camps de réfugiés et permettre le retour des personnes. Qui pourrait s'y opposer ? « Cette force (...) doit aussi permettre de ramener la stabilité dans l'ensemble de la

région », explique « un connaisseur [français] du dossier » (AFP, 23 juillet 2007). Une préoccupation tout aussi louable en apparence mais qui, selon l'interprétation qui en est faite, peut se trouver en totale contradiction avec l'intention humanitaire affichée. Ainsi, le soutien militaire inconditionnel de la France aux régimes Déby et Bozizé a été un puissant encouragement au maintien d'une logique de guerre. Ce même soutien porte donc également une forte responsabilité dans la dégradation de la situation régionale et dans le sort des populations civiles déplacées ou exilées. Une anecdote rapportée par Human Rights Watch est révélatrice de la hiérarchie réelle entre logique guerrière et logique humanitaire : « *Le 19 janvier 2007, le personnel onusien et celui d'une organisation non gouvernementale à l'aéroport d'Abéché ont été les témoins de la fourniture, par l'armée française, de carburant pour les hélicoptères de combat de l'armée tchadienne alors que l'armée française avait refusé d'en fournir au programme alimentaire mondial de l'ONU et aux avions de Air Serv International, entraînant la suspension de tous les vols humanitaires vers l'est du Tchad.* » Le battage médiatique kouchnérien autour d'un pont aérien pour le camp de Boz Beida n'était pas encore à l'ordre du jour...

Conformément à la nouvelle doctrine officielle, qui proclame, pour des questions d'image, la fin des interventions unilatérales françaises en Afrique, les autorités politiques et militaires

NIGER

Premières fissures



Après l'expulsion du directeur d'Areva cet été, une timide remise en cause du monopole français sur l'uranium se dessine. Après cinquante ans de pillage néocolonial.

Areva, premier groupe mondial dans le nucléaire civil, puise 50 % de son uranium au Niger (cinquième producteur mondial), représentant 30 % des besoins français. La multinationale est le deuxième employeur du pays qui, en dépit de ses richesses minières, reste l'un des plus pauvres du monde. En juin et juillet, le chef de la sécurité du groupe, Gilles Denamur, et son directeur, Dominique Pin, ont été tour à tour expulsés du pays. Ils sont accusés par le président Mamadou Tandja d'avoir financé des déserteurs de l'armée nationale qui ont rejoint la rébellion du Mouvement nigérien pour la justice (MNJ). Ils auraient égale-

ment aidé cette rébellion de diverses manières. Areva se défend en affirmant n'avoir fourni de l'argent (au moins 80 000 euros) que pour acheter la sécurité de ses salariés. Denamur et Pin ne sont pas des enfants de chœur. Le premier est un ancien colonel de l'armée française « accusé d'avoir dans les années 1990 encouragé un soulèvement autonomiste touareg » (Reuter, 2 août 2007). Le second, Survie l'avait rencontré alors qu'il était numéro deux de la cellule Afrique de l'Élysée de 1991 à 1995. Pendant cette période, Anne Lauvergeon, actuelle présidente d'Areva, était justement secrétaire générale adjointe de l'Élysée et « Sherpa » de François Mitterrand. Dominique Pin a été envoyé au début de cette année au Niger par elle pour y défendre les intérêts du groupe face à la concurrence naissante sur place. Au mieux, il a acheté la sécurité d'Areva au détriment des firmes chinoises récemment arrivées, au pis, il a tenté d'instrumentaliser la rébellion contre le pouvoir central de Niamey.

Cette crise coïncidait avec la renégociation de la convention liant le Niger à Areva, et

a été utilisée par les autorités nigériennes pour hausser le ton. Et le Premier ministre Seyni Oumarou de proclamer que « *plus rien ne sera[it] comme avant* » (AFP, 1^{er} août 2007). Le monopole d'Areva et le prix d'achat de l'uranium ont donc été, cet été, au cœur des négociations menées entre les États nigérien et français. On a d'ailleurs vu, à Niamey, Bruno Joubert, conseiller Afrique de l'Élysée. La situation de la multinationale française, à capitaux encore largement publics, est restée inchangée depuis l'accession du Niger à l'indépendance. En 1961, le Niger, comme d'autres anciennes colonies, contracte un accord de défense avec la France. Le texte contient des clauses secrètes et notamment un volet économique d'approvisionnement préférentiel en « matières premières et produits stratégiques ». En 1974, Hamani Diori est renversé pour avoir, entre autres, voulu remettre en cause le pacte néocolonial. Si l'accord de défense a été dénoncé un an plus tôt, la situation de monopole sur l'uranium a perduré. C'est ce qui a permis à la France d'alimenter le premier parc nucléaire mondial à des prix défiant toute concurrence. Ainsi en 2007, le produit était-il acheté 41 euros le kilo contre 186 euros sur le marché international. Mamadou Tandja, qui réclamait initiale-

françaises ont déployé beaucoup d'efforts pour mettre en place un cadre militaire qui paraisse réellement européen et qui soit cautionné par l'ONU. Si l'accord de principe européen a été obtenu dès juillet (sous réserve de la validation onusienne qui vient d'avoir lieu), les partenaires traînent sérieusement les pieds dès lors qu'il est question de contribuer matériellement et plus encore de fournir des hommes, pour des raisons faciles à comprendre. Personne n'est pressé de voler au secours des dictatures françafricaines sans en tirer le moindre avantage.

Le déploiement de la force européenne s'appuiera sur les dispositifs militaires français déjà présents (Épervier au Tchad, Boali en Centrafrique), et c'est la France qui constitue « l'autorité de planification ». Le QG sera à Paris, faute d'avoir pu être hébergé à Bruxelles. Les Français auraient voulu confier la direction formelle des opérations à un autre pays. L'Allemagne, qui avait joué le jeu en 2005, a décliné. Un commandement britannique envisagé un temps a, semble-t-il, été écarté. Il pourrait s'agir de la Suède, « qui exercera son tour d'astreinte de la force de réaction rapide européenne à partir du 1^{er} janvier 2008 », et qui fournirait une contribution importante en hommes. Mais son ministre de la Défense vient de démissionner... Si celle-ci se rétracte, cette force « européenne » apparaîtra pour ce qu'elle est : une initiative française aux motivations françafricaines...

Victor Sègre

ment la maîtrise de 1 500 tonnes d'uranium, n'a finalement obtenu d'en vendre que 300 tonnes, en 2007-2008, sur le marché mondial (alors qu'Areva produit de son côté 3 500 tonnes par an). Le prix de l'uranium a par ailleurs été fixé à 60 euros/kg pour 2007 et doit être réévalué tous les ans, du moins selon les autorités nigériennes. Cet embryon de réappropriation va-t-il se poursuivre ? Les mouvements sociaux nigériens imposeront-ils sa redistribution ? Dans le cas contraire, cette avancée des négociations ne fera qu'alimenter les dépenses militaires et les cassettes personnelles des dignitaires du régime. Areva a également accepté une avance de 15 milliards de francs CFA sur dividendes, et Paris aurait promis une aide dans la lutte contre le MNJ. Areva s'est, quant à elle, vu attribuer cinq nouveaux permis d'exploration en plus de quatre récemment obtenus. Elle a annoncé vouloir doubler sa production. Même si l'attribution de permis de prospection et d'exploitations à des sociétés chinoises, canadiennes, britanniques et indiennes se multiplient depuis 2006 et ont mis un terme à son monopole, la position dominante d'Areva est pour l'instant d'autant moins menacée qu'elle détient les cartes géologiques du pays et qu'elle ne semble pas très pressée d'en faire profiter la concurrence...

Victor Sègre

EVA JOLY

« Ouvrir une information judiciaire »

Eva Joly, ancienne magistrate française, qui a instruit l'affaire Elf, est aujourd'hui conseillère pour la lutte contre la corruption et le blanchiment en Norvège. Elle mène depuis toujours un combat acharné contre la corruption, le pillage des pays du Sud et l'absence de volonté politique pour y remédier. Un esprit critique sans concession qui tranche avec l'apathie du débat français sur ces questions pourtant cruciales.

Billets d'Afrique. L'ONU et la Banque mondiale viennent d'annoncer le lancement d'une initiative de recouvrement des actifs volés, est-ce une avancée importante ?

Eva Joly. Je fais partie des personnes à l'origine de ce projet. Il n'était pas du tout évident que cette initiative voie le jour, surtout sous l'égide de la Banque mondiale.

C'est lors de la rencontre d'Oslo sur l'EITI (Initiative pour la transparence des industries extractives), en février 2005, que nous avons souligné le fait que la transparence des comptes, l'application des conventions de l'ONU sur la corruption, n'étaient pas suffisantes si l'on ne se donnait pas également les moyens de localiser les « stolen assets » (biens et avoirs mal acquis). Cette idée a fait son chemin et le gouvernement norvégien a fait du lobbying pour que la localisation de ces biens entre dans les attributions de la Banque, ce qui est fait aujourd'hui. L'ancien président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, m'avait déjà invitée à siéger dans cette instance, le nouveau président m'a donné également son accord. Cette avancée ne doit cependant pas faire oublier la nécessité d'agir sur la problématique des paradis fiscaux et des structures juridiques fictives, qui sont des obstacles majeurs. Il ne suffit pas de former des procureurs pour qu'ils débusquent des faits de corruption et de blanchiment, il faut lutter contre les outils qui facilitent ces délits.

BdA. Les processus de saisie et de restitutions de biens mal acquis visent des chefs d'état déchus. L'immunité accordée aux présidents en exercice, est-elle une fatalité ?

E. J. L'immunité est une survivance historique qui doit être maintenue au niveau où elle est censée normalement s'appliquer, c'est-à-dire uniquement aux actes de gouvernement. Elle permet ainsi d'éviter certaines pressions. Il n'y a aucune raison

en revanche pour que l'immunité soit appliquée aux activités criminelles. Il s'agit d'une conception « élargie » du concept d'immunité, qui n'a pas de justification.

BdA. Que pensez-vous de l'ouverture récente par le Parquet de Paris d'une enquête préliminaire pour recel visant les présidents Sassou Nguesso et Omar Bongo ?

E. J. C'est un minimum. Mais c'est déjà important dans un contexte où l'opinion commence à s'interroger sur les détournements de ces chefs d'État, grâce à l'action d'associations et d'ONG. Il faut rester vigilant pour que cette enquête ne reste pas préliminaire, et pour qu'une information judiciaire soit ouverte. Seul un juge d'instruction peut mener une enquête satisfaisante.

BdA. Des sources proches du dossier pensent que Nicolas Sarkozy a plus ou moins autorisé l'ouverture de cette enquête, y voyez-vous un signe de « rupture » ?

E. J. Si c'est Nicolas Sarkozy qui a autorisé d'une façon ou d'une autre l'ouverture de cette enquête, c'est particulièrement choquant car ce n'est pas du tout le rôle de l'exécutif. Il y a manifestement une confusion des rôles en France sur ce point. Si le Parquet décide d'instruire, ni le président ni même le ministre de la Justice ne peuvent donner une consigne contraire. Nous vivons dans un état de droit. Notre ministre de la Justice actuelle a d'ailleurs tendance à l'oublier, lorsque par exemple elle convoque un procureur, comme elle l'a fait récemment.

BdA. Que vous inspirent la nature des relations franco-africaines. Connaissez-vous l'action de Survie ?

E. J. Les relations franco-africaines sont un vrai obstacle au développement des pays africains. Il est incompréhensible que pendant tant d'années, l'opinion soit restée indifférente, ait toléré ces pratiques, que les journalistes n'aient pas enquêté et que l'élite philosophique de ce pays ne se soit pas emparée de ce sujet. Je connais les travaux de François-Xavier Verschave, avec qui nous avons le même éditeur, mais je n'ai appris que récemment qu'il a été le président de Survie. Je tiens à encourager l'action de votre association, qui fait un travail vraiment utile, à l'instar de ces plaintes visant les biens d'Omar Bongo ou de Denis Sassou Nguesso.

Propos recueillis par Fabrice Tarrit

Les biens mal acquis des dictateurs africains

Le 18 juin dernier, le Parquet de Paris annonçait l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le patrimoine immobilier des présidents gabonais Omar Bongo et congolais Denis Sassou Nguesso, à la suite du dépôt, par trois associations, dont Survie, d'une plainte pour « recel de détournement de biens publics et complicité ». Il s'agit pour les associations de faire avancer le droit international et de s'attaquer à la criminalité économique dont les relations franco-africaines se font le lit. Décryptage.

Is sont à la tête de pays pauvres endettés jusqu'au cou et classés au 124^e et 140^e rang sur 177 du classement mondial du développement humain, mais possèdent des fortunes colossales. Ils vivent dans des pays qui ne disposent pas des services sociaux et sanitaires de base mais viennent se faire soigner en France et y passer leurs vacances dans leurs villas somptueuses. Il s'agit des chefs d'État gabonais Omar Bongo et congolais Denis Sassou Nguesso ainsi que de leurs familles. Ils sont l'objet en France d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet de Paris à la suite de la plainte déposée par les associations Survie, Sherpa (réseau international de juristes, présidé par William Bourdon) et la Fédération des Congolais de la Diaspora (FCD) pour « recel de détournement de biens publics et complicité » visant les avoirs immobiliers de luxe dont plusieurs chefs d'État africains et leurs familles sont propriétaires ou jouissent sur le territoire français. L'enquête, confiée à l'Office central de répression de la grande délinquance financière, porte sur des biens que les associations considèrent comme « mal acquis ». Il n'y a pas de définition scientifique du concept de biens mal acquis ». Le Centre national de coopération au développement (CNCDD), en Belgique, les définit comme « *tout bien meuble ou immeuble, tout avoir ou fonds susceptible d'appropriation privative soustrait illégalement du patrimoine public et qui a pour effet d'appauvrir le patrimoine de l'État.* ».

Ces biens sont le produit d'activités délicieuses ou criminelles qui ont permis à de nombreux dirigeants africains un enrichissement que leurs revenus ne peuvent justifier. Le plus souvent, ils sont le résultat de détournements de fonds, de vols ou de transferts illicites d'argent public entre

les comptes nationaux et leurs comptes personnels (l'argent provenant soit de fonds publics, soit de l'aide publique au développement). Ils proviennent également de la corruption et de l'octroi de rétrocommissions (lors de l'attribution de marchés publics ou d'entreprises publiques à des proches ou à des compagnies étrangères).

Le sujet est particulièrement difficile à appréhender tant les auteurs des infractions en question ont pris soin d'entourer les mécanismes d'évaporation des capitaux de la plus grande opacité, garante d'impunité, grâce aux paradis fiscaux et judiciaires et à la complicité des pays développés.

Paradis fiscaux

L'affaire Elf et les réseaux de la Françafrique en sont des parfaits exemples. Les détournements au Gabon ou au Congo des revenus du pétrole *via* la compagnie française (aujourd'hui Total-Fina-Elf), l'ont été avec la complicité des autorités tricolores. Si cet argent a longtemps financé les partis politiques français, il aurait également servi à acheter des biens immobiliers pour les dirigeants de la compagnie, comme un hôtel particulier à Paris (600 m² et 300 m² de jardin pour 8,6 millions d'euros) utilisé par Loïc Le Floch Prigent, ou encore les demeures d'André Tarallo dans la capitale française (400 m² pour 2,1 millions d'euros et 4,1 millions de travaux) et en Corse (Villa Calalonga, d'une valeur de 13 millions d'euros).

Au-delà des connivences politiques, la tâche des auteurs d'infractions est généralement facilitée par la mondialisation des systèmes économiques et les nouvelles technologies qui permettent de transférer, de disperser et de dissimuler aisément des actifs. Le montage d'opérations *via* un enchevêtrement

de trusts, de sociétés écrans ou de sociétés fictives domiciliées dans les paradis fiscaux, permet de masquer le blanchiment d'argent ; le secret bancaire offert par les comptes *offshore* faisant le reste.

Il est donc difficile de prouver le détournement ainsi que son recel dans les pays du Nord. À la suite du dépôt de la plainte par les trois associations, le juge français, compétent pour enquêter sur ce recel puisque commis sur le territoire français, a désormais la difficile tâche de déterminer l'origine des biens désignés, leur valeur, et de voir si les personnes ainsi identifiées peuvent justifier de revenus suffisants ayant permis leur acquisition.

Si ce n'est pas le cas, ces biens immobiliers auront donc bien été acquis sur le dos des contribuables congolais et gabonais.

Un enjeu de développement

Une étude approfondie du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), publiée en mars 2007, évalue entre 100 et 180 milliards de dollars les avoirs détournés par des dictateurs au cours des dernières décennies, soit une à deux fois l'aide au développement annuelle. On ose à peine imaginer les montants en jeu si on élargissait l'étude à l'ensemble des élites proches du pouvoir ayant placé des fortunes indues à l'étranger. C'est un véritable enjeu de développement. Dans certains pays, l'argent détourné équivaut à la moitié voire à la totalité de la dette publique. Ce fut le cas de Mobutu au Zaïre (1965-1997) dont la fortune personnelle était estimée entre 5 et 6 milliards de dollars, et qui a légué à l'État une dette énorme de 13 milliards. Cette dette est essentiellement le résultat de détournements ou a été contractée pour la réalisation de projets somptuaires (les fameux « éléphants blancs »). *Suite page 8*

Le doyen Bongo, l'archétype

Depuis 1967, Omar Bongo règne sur un petit émirat pétrolier cogéré par Elf puis Total, le Gabon. Difficile à estimer, sa fortune et celle de sa famille serait de plusieurs centaines de millions de dollars. Les détournements de biens publics du président (gendre de Denis Sassou Nguesso) et de son entourage sont monnaie courante.

En 1999, le Sénat américain a publié un rapport d'enquête sur l'origine de sa fortune : Omar Bongo, client de la Citibank de New York, possède de multiples comptes auprès des différents bureaux de cet organisme, à Bahreïn, à Jersey, à Londres, au Luxembourg, à New York, à Paris et en Suisse. La plupart des comptes gérés à New York ont été ouverts au nom de Tendin Investments Ltd, société écran sise aux Bahamas, tandis que les comptes gérés à Paris, ont été établis au nom d'une deuxième société écran, Leontine Ltd. Une partie de l'argent aurait servi à financer la campagne électorale du président gabonais en 1993 ou le voyage des Bongo au cinquième anniversaire de l'ONU (1,6 million de dollars). Les sénateurs n'ont aucun doute sur la provenance de l'argent : « *Les fonds gouvernementaux du Gabon sont bien la source première des avoirs se trouvant sur les comptes d'Omar Bongo.* » Au total, le montant de ces avoirs,

placés sur les comptes de la Citibank, de 1985 à 1997, serait d'environ 130 millions de dollars. La banque aurait expliqué « *que l'argent provenait d'une allocation budgétaire, 8,5 % du budget gabonais – soit 111 millions de dollars – réservée chaque année au président* ».

Impossible d'en savoir plus sur les autres comptes, notamment en Suisse. Toutefois, en 1997, en plein cœur de l'affaire Elf, un juge d'instruction helvète saisit les comptes d'Alfred Sirven et d'André Tarallo et en recherche les bénéficiaires ultimes. Il découvre alors un compte à la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) de Genève, au nom de la société Kourtas Investment installée au Bahamas, dont le président serait le bénéficiaire, compte ouvert par son conseiller, Samuel Dossou.

L'ordonnance de renvoi des juges instruisant le procès Elf, confirme l'existence de comptes du président Bongo en Suisse : « *Le compte personnel de Bongo à la FIBA était essentiellement crédité par des transferts bancaires en provenance de Libreville, de Genève (CIBC), du Lichtenstein ou des États-Unis [Citybank]. [Le] directeur général de la FIBA évalue à un montant global de 30 à 40 millions de francs suisses par an l'alimentation du compte du président*

Bongo ». Pendant ce temps, le Gabon continue d'exporter plus de 13 millions de tonnes de pétrole brut par an, alors que la dette publique contractée par Omar Bongo s'élevait, en 2002, à 4 milliards de dollars.

18 rue Dosne 75016 Paris

Dans le XVI^e arrondissement de Paris, Omar Bongo et sa famille possèdent pas moins de quatre appartements (5, rue Laurent-Pichat ; 53, bd Lannes ; 6, rue Mirabeau ; 52, av. Foch) et un hôtel particulier (18, rue Dosne). Certains sont utilisés par les proches du président pour suivre leurs études, d'autres accueillent des hommes politiques et des dirigeants d'entreprises françaises lors de ses fréquentes visites en France. Il y a accueilli pendant la campagne présidentielle française les candidats Nicolas Sarkozy et François Bayrou et, lors de sa première visite officielle sous la présidence de N. Sarkozy, la moitié du gouvernement Fillon.

À cela s'ajoutent un appartement dans le VII^e arrondissement de Paris (rue Valentin d'Huy), une très belle résidence sur les hauteurs de Nice et deux villas aux États-Unis.

Sassou Nguesso, l'élève devenu maître

À la tête du Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso (revenu au pouvoir en 1997 à la faveur d'un coup d'État) est suspecté d'avoir détourné une partie substantielle de la rente liée à l'or noir. Ces détournements auraient commencé dès sa première période au pouvoir, de 1979 à 1992, en négociant la vente du pétrole en dessous du prix du marché en contrepartie de versements à son profit. À ce jour, la fortune de Denis Sassou Nguesso est estimée à plus d'un milliard de dollars.

En 2001, un rapport du FMI dénonçait les affectations des fonds publics congolais dans des comptes privés autres que ceux du Trésor public. Selon l'institution internationale, entre 1999 et 2002, 248 millions de dollars provenant de l'extraction du brut n'ont pas laissé de traces dans la comptabilité nationale. Dans le budget 2003, sur les 800 millions de dollars de rente pétrolière, seulement 650 millions y ont été inscrits.

Un « fonds vautour », FG Hémisphère, a montré qu'entre 2003 et 2005, c'est près d'un milliard de dollars que les autorités congolaises ont « oublié » de comptabiliser. L'action judiciaire de ces fonds, qui ont racheté à bon compte une partie de la

dette congolaise, a mis au jour, en 2005, un système de sociétés écrans contrôlées par des hommes proches du président Denis Sassou Nguesso. Selon les jugements de juridictions britannique et américaine et les nombreux rapports de l'ONG Global Witness, ces sociétés déviaient une partie de l'argent du pétrole vers des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux. C'est le cas du groupe bancaire français BNP Paribas et de la Société nationale pétrolière congolaise (SNPC), objets d'une plainte (jugée recevable) aux États-Unis pour blanchiment d'argent. Elles se seraient associées pour cacher sciemment aux créanciers de Brazzaville des revenus tirés de la vente de pétrole par le biais d'un système de prépaiement complexe, de transactions fictives et de compagnies paravents.

La fortune de Denis Sassou Nguesso et de ses proches proviendrait aussi de rétro-commissions touchées sur des contrats de passation de marchés publics, du pillage du Trésor public, des bonus (prêts gagés ou préfinancements) sur la vente du pétrole, véritable caisse noire, non budgétisée de 1997 à 2002. Elf, puis Total, ont été à la tête de ces malversations.

Villa Suzette

Nguesso jouit d'un hôtel particulier de 700 m² dans la banlieue chic parisienne, au Vésinet (78), la Villa Suzette, estimée de 5 à 10 millions d'euros. Ce palais, équipé de robinets et de poignée's de porte en or, carrelé de marbre, accueille des dirigeants politiques et d'entreprises françaises comme Total ou Air France. En fait, cette villa, acquise par son frère Valentin Ambendet Nguesso, récemment décédé, n'a aucun propriétaire. D'où la décision récente du tribunal de Versailles d'en « déposséder » le président congolais. Autre bien : un appartement avenue Rapp dans le VII^e arrondissement de Paris. Ses proches détendraient des appartements à Courbevoie, promenade Millénaire, rue Clos-Lucet tel le luxueux appartement de 550 m², dont 100 m² de terrasse, estimé entre 2,5 et 3 millions d'euros et plusieurs voitures de luxe appartenant à son neveu Wilfried. Maurice Nguesso, son frère, PDG de la compagnie pétrolière Likouala SA, jouit d'une belle propriété à Argenteuil (95) et le chef de la police congolaise, Jean François Ndengue (impliqué dans l'affaire des disparus du Beach) d'une propriété à Meaux (77).

Suite de la page 6 Elle est qualifiée de « dette odieuse », un autre concept auquel certains pays voudraient donner une réelle portée juridique.

Selon l'Union européenne, « les actifs africains volés détenus dans des comptes en banque à l'étranger équivalent à plus de la moitié de la dette externe du continent ». La restitution des avoirs volés par les seuls chefs d'État des pays du Sud pourrait atteindre 200 milliards de dollars, chiffre significatif lorsque l'on sait qu'en 2005 l'Aide publique au développement (APD) mondiale s'élevait quant à elle à 106 milliards de dollars.

Ce pillage en règle, qui va à l'encontre même des principes du développement, apparaît comme un véritable scandale. S'il n'est pas l'apanage des pays africains, certains dirigeants du continent en sont toutefois de véritables caricatures.

Ces détournements et recels sont de véritables manques à gagner pour les États et donc pour les populations concernées. C'est la raison pour laquelle les associations, qui ont déposé plainte à Paris (et notamment les Congolais de la Diaspora) ont en ligne de mire la saisie des biens et leur restitution (voir ci-contre).

Des restitutions ont déjà eu lieu grâce à la volonté des autorités suisses, soucieuses de redorer le blason de leur place financière. 658 millions de dollars ont ainsi été restitués aux Philippines après dix-sept ans de procédure sur les fonds Marcos ; 2,4 millions de dollars des fonds du dictateur malien Moussa Traoré ; 594 millions de dollars des fonds du dictateur nigérian Sani Abacha ; 80 millions de dollars des fonds détournés par le clan Fujimori au Pérou. Le Royaume-Uni a également restitué quelques fonds hébergés à Jersey à l'État du Nigeria dans l'affaire Abacha. La plus grosse restitution est à mettre au compte des États-Unis et de leurs alliés qui ont saisi plus de 2 milliards de dollars appartenant à la famille de Saddam Hussein, somme qui sert théoriquement à la reconstruction de l'Irak.

En France, en revanche, aucune procédure de restitution de biens détournés par les dirigeants des pays du Sud n'a abouti. Bien souvent, l'État français n'a pas souhaité geler ou saisir les biens et les comptes bancaires alors qu'il en avait la possibilité. À d'autres reprises, il n'a pas donné suite à des demandes d'entraide judiciaire, notamment parce qu'elles n'étaient pas rédigées en français.

Pourtant, dans les institutions internationales, la France se fait le chantre de la restitution. C'est elle qui, lors du G8 d'Évian en 2003, a appelé à la rédaction d'une convention des Nations unies sur la corruption (convention dite de Mérida, adoptée la même année), qui fait de la restitution un principe fondamental du droit international. Premier instrument juridique universel dans la lutte contre la corruption, elle complète les conventions régionales signées dans le cadre de l'OCDE, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

La convention est entrée en vigueur en décembre 2005, mais seulement 95 pays l'ont à ce jour ratifiée tandis qu'aucun instrument de contrôle ne permet de vérifier son application effective. De plus, elle n'envisage aucune mesure contre les paradis fiscaux qui sont pourtant l'un des premiers obstacles à la restitution.

Enfin, les procédures de gel et de restitution des biens mal acquis se heurtent aux faiblesses de la coopération judiciaire internationale.

Des implications politiques

À ce jour, la saisie ou la restitution de fonds ont concerné d'anciens chefs d'États (en vie ou décédés), des dirigeants ayant maille à partir avec la justice internationale (tel Charles Taylor, dont l'UE a gelé des fonds en 2004), ou faisant l'objet d'une offensive politique de la part de la communauté internationale (tels les talibans ou Saddam Hussein dont des avoirs ont été saisis). Aucune procédure n'a en revanche abouti à l'encontre de chefs d'État en fonction.

C'est bien là la spécificité de l'enquête ouverte par le Parquet de Paris, d'autant que le pays dans lequel est intentée cette procédure, en l'occurrence la France, entretient des relations privilégiées avec les dirigeants incriminés.

Les responsabilités de la France dans l'enrichissement illicite de ces dictateurs sont d'ailleurs indéniables. De nombreuses entreprises françaises, comme Total, Bolloré ou Bouygues, profitent ainsi de ces régimes corrompus pour remporter des marchés publics juteux et piller les ressources tant financières que naturelles de ces pays.

Il ne faut pas non plus oublier que la France cautionne à ses frontières deux paradis fiscaux et judiciaires comme Andorre et Monaco.

Si le recouvrement de fonds détournés et exportés illégalement soulève des questions pratiques et juridiques, il soulève donc surtout des questions d'ordre politique.

« En finir avec la... rupture »

Si le président français n'a de cesse de vouloir en finir avec la « repentance » concernant la période coloniale, en revanche, nombreux sont les observateurs qui attendent de voir les premiers signes d'une rupture » tant annoncée dans la gestion des affaires franco-africaines. Pour un Nicolas Sarkozy qui a reçu succes-

Gabon, pays pauvre...

Petit pays d'1,4 million d'habitants sur 267 667 km² (5,2 hab / km²), le Gabon a un PIB (en 2005) de 4 972 milliards de francs CFA soit 7 580 millions d'euros (5 414 / hab).

Sa production pétrolière de 234 000 barils/jour en fait le 37^e producteur mondial (13,4 millions de tonnes en 2003 et en 2004) et lui a procuré en 2005 des recettes de 907 milliards de francs CFA soit 1 383 millions d'euros. Malgré cette ressource (à laquelle il faut ajouter le manganèse, le fer et le bois), la dette publique du Gabon s'élevait en 2004 à 4 150 milliards de francs CFA soit 6 326 millions d'euros (soit 83 % du PIB).

Il faut dire qu'il est 90^e pays le plus corrompu sur 163 selon l'indice 2006 de Perception de la corruption édité par Transparency International.

Ceci explique probablement que le Gabon se place au 124^e rang sur 177 des pays les moins développés, selon l'indice de développement humain 2006 du PNUD. Le Gabon dispose en effet de seulement 0,29 médecins pour 1 000 habitants (OMS, 2004), pour une espérance de vie de 54 ans (et une mortalité infantile 91 pour 1 000). Les dépenses publiques de santé, 4,5 % du PIB en 2004 (OMS), semblent ridicules par rapport aux 18,2 % du PIB que représentaient les recettes pétrolières en 2005.

L'Agence française de développement (AFD) y investit environ 15 millions d'euros d'engagements nouveaux par an. De 2003 à 2006, l'AFD a ainsi fourni 147,63 millions d'euros d'aide au Gabon. En 2005, les autorités françaises, considérant que le Gabon pouvait se sentir « pénalisé » du fait qu'il n'avait pas bénéficié de mesures d'annulation de la dette accordée à dix-huit pays pauvres, ont décidé d'offrir une « compensation » de 35 à 50 millions d'euros par an sur trois ans. Les autorités françaises ont nié toute interprétation politique à ce geste consenti à moins de deux mois du scrutin présidentiel qui a vu la « réélection » du président gabonais en décembre 2005.

La France était en 2005 le deuxième client du Gabon (219 millions d'euros, 8,7%) derrière les États-Unis (51,2%), et son premier fournisseur (440 millions d'euros, 40 %) devant les États-Unis (5 %). 96% des importations françaises en provenance du Gabon concernent des matières premières (pétrole, bois et manganèse).

Plus de 150 filiales ou succursales d'entreprises françaises sont présentes au Gabon (Rougier dans le bois, Total dans le pétrole, etc.). Il est le premier pays d'Afrique subsaharienne pour le « stock » d'investissement français (IDE) avec 1 milliard d'euros. Les investissements français (80% des investissements étrangers) génèrent un flux de revenu de l'ordre de 1,8 millions d'euros (2001). Total (5 millions de tonnes) et Shell Gabon (3,5 millions de tonnes) assurent plus de 70% de la production pétrolière.

sivement à l'Élysée Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso à peine quelques semaines après son investiture : « Si, chaque fois qu'il y avait des enquêtes judiciaires il fallait arrêter les relations, on ne les aurait pas arrêtées uniquement du côté africain, si vous voyez ce que je veux dire ». Le ton est donc donné. Interrogé sur la plainte, le président français a également affirmé que la justice devait faire son travail. Soit. Mais la laisserait-il ouvrir une information judiciaire contre ces deux chefs d'États qu'il dit « apprécier » pour ce qui est de Sassou, et être un ami pour ce qui est de Bongo ?

Déjà, Thierry Mougalla, conseiller spécial du chef de l'État congolais, intervenait en juillet dernier sur le plateau de *3A TéléSud* (télévision diffusée par satellite), comme pour mettre en garde les autorités françaises. À la question de savoir si la plainte ne risquait pas d'altérer les relations entre le Congo et la France, il répondait : « Il est évident que si nous continuons sur ce mode-là, ces affaires ne peuvent pas rester sans conséquence sur la relation entre nos deux États ». Voilà donc un exemple typique des relations franco-africaines tellement perverties que chaque partie semble avoir les pieds et les mains liées, la souveraineté des États en étant pour ses frais. À voir leurs réactions, les deux pontes de la Françafrique semblent toutefois bien embarrassés. Si, selon nos informations, le président gabonais ne décolère pas de l'ouverture d'une enquête, Sassou Nguesso lui, n'hésite pas à l'affubler de « relents [...] de colonialisme, de néocolonialisme, de racisme et de provocation » [sic] et à se défausser sur d'autres dirigeants du monde qui, en France, possèdent également des résidences de luxe. L'élève Sassou a bel et bien dépassé le maître Bongo, dans l'art cynique et caricatural d'inverser les rôles et de se faire passer pour la victime. Qui a réinstallé ce même Sassou au pouvoir par les armes en 1997 si ce n'est la France pour préserver ses intérêts, notamment pétroliers ? Quelle est la finalité de la procédure judiciaire lancée à Paris sinon permettre aux Congolais (entre autres) de bénéficier enfin des ressources de leur pays ? Enfin, si des dirigeants du monde possèdent effectivement en France des résidences de luxe, combien sont-ils à être à la tête de pays aussi pauvres que le Congo ?

Selon Thierry Mougalla, toujours sur *3A TéléSud*, cette démarche judiciaire a tout bonnement pour objectif de « nuire » au Congo, analyse aisée à comprendre puisque le clan Sassou confond à l'envi ses propres intérêts et ceux de l'État congolais.

Au-delà des discours, c'est bel et bien un combat contre la corruption, la malgouvernance et l'impunité qui est lancé à Paris, combat qui pourrait donner l'occasion à la France de se mettre enfin en conformité avec ses engagements de solidarité internationale.

Antoine Dulin et Olivier Thimonier

BENJAMIN MOUTSILA, DÉLÉGUÉ NATIONAL DE LA FCD

« Arrêter le cycle de l'impunité »

Billets d'Afrique. Qu'espérez-vous en déposant cette plainte ?

Benjamin Moutsila. Nous espérons que les responsabilités individuelles du pillage des ressources de notre pays seront sérieuses et les coupables jugés. Nous espérons également rendre aux populations les dividendes de leurs richesses naturelles et ramener à sa juste valeur la dette de notre pays, car il est plus que temps d'enclencher un véritable développement afin d'enrayer la paupérisation et inverser l'émigration vers l'occident.

BdA. Quel est le sens du combat que vous menez ?

B. M. Nous voulons arrêter le cycle de l'impunité au détriment du bien-être des populations et remettre la justice au cen-

tre de la démocratie. Une nouvelle classe politique doit voir le jour au Congo, avec des valeurs de probité, de morale et le sens du bien public. À travers la plainte, notre démarche est à la fois judiciaire, économique mais également politique. Il faut en finir avec les kleptocraties, congolaise et plus généralement africaines.

BdA. À qui ces biens pourraient-ils être restitués ?

B. M. Ces biens et avoirs bancaires doivent bénéficier aux générations futures. Ils pourraient être placés et injectés dans des systèmes de codéveloppement touchant directement les populations sans passer par les gouvernants (prompts aux détournements) et en associant la société civile.

Congo-Brazzaville : toujours plus pauvre

Pays de 4 millions d'habitants sur 342 000 km² (11,7 hab/km²), le Congo a un PIB (en 2005) de 3 236 milliards de francs CFA soit 4 933 millions d'euros (1 233 d'euros/hab.) Sa production pétrolière de 268 000 barils/jour, en fait le 36^e producteur mondial et lui a procuré des recettes de 1 047 milliards de francs CFA soit 1 596 millions d'euros (82 % des recettes budgétaires) en 2005. Le pétrole représente 93 % des exportations, auxquels il faut ajouter le bois (5 %), la potasse, le zinc, l'uranium, le phosphate et le gaz naturel.

La dette publique du Congo s'élevait toutefois en 2005 à 4 329 milliards de francs CFA soit 6 600 millions d'euros (soit 113 % du PIB). Le Congo est quant à lui le 142^e pays le plus corrompu sur 163 selon l'Indice 2006 de Perception de la corruption de Transparency International.

Autre chiffre éloquent, il est le 140^e pays le moins développé sur 177, selon l'indice de développement humain 2006 du PNUD. En effet, le Congo ne dispose que de 0,2 médecins pour 1 000 habitants (OMS, 2004), pour une espérance de vie de 52 ans (et une mortalité infantile de 108 pour 1 000). Les dépenses publiques de santé sont encore plus faibles qu'au Gabon puisqu'elles ne représentent que 2,5 % du PIB (OMS, 2004).

Aide française

En 2005, l'aide française s'élevait à 6,9 millions d'euros, auxquels il faut ajouter une subvention d'ajustement structurel de 26 millions d'euros. Elle a été portée à environ 115,8 millions d'euros sur la période 2007-2011.

Surtout, la France a annulé, en 2005, 782 millions d'euros de dette congolaise et rééchelonné 943 millions d'euros de créances dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays pauvre très endetté) dont bénéficie le Congo depuis 2004. En 2006, 65 millions d'euros de dette commerciale ont également été annulés.

Business français

La France était en 2006 le premier fournisseur du Congo (30 %) et son troisième client (3,6 %) derrière la Chine (45,7 %) et les États-Unis (34 %).

Les importations françaises sont constituées principalement de pétrole, de grumes et autres bois.

La France y est le premier créancier et le premier investisseur.

Plusieurs groupes français sont établis dans le pays de longue date : Total (pétrole), CFAO (distribution), STB (forêt), Bolloré (activités portuaires), Bouygues (BTP), le Crédit lyonnais.

CENTRAFRIQUE

Complicité de crimes de guerre

 L'ONG Human Rights Watch vient de publier un rapport détaillant les crimes commis par les Forces armées centrafricaines (Faca) sur les populations civiles. Il confirme la complicité de l'armée française.

Billets d'Afrique a déjà rapporté comment la ville de Birao au nord-est de la Centrafrique avait été incendiée et pillée par les militaires centrafricains dans le sillage des bombardements aériens des mirages français (*Billets d'Afrique*, n°157). Le rapport de HRW établit que les exactions systématiques contre les populations civiles du nord de la Centrafrique remontent au moins à la mi-2005. Depuis, le bilan est lourd : plus de 10 000 maisons incendiées, des centaines de civils abattus, « disparus » ou torturés, et au moins 200 000 personnes en fuite qui tentent maintenant de survivre en brousse ou dans des camps. Le rapport souligne que « les forces françaises se trouvent souvent désagréablement proches des exactions commises par leurs homologues de la RCA » mais que « généralement, elles semblent continuer

comme si de rien n'était, se refusant à voir ce qui se passe sous leurs propres yeux ». Il dénonce également l'impunité totale dont bénéficient les troupes responsables, à commencer par la garde présidentielle qui dépend directement du président François Bozizé, et le « silence presque absolu » des autorités françaises sur ces violations des droits humains qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale.

Interrogés par l'AFP (14 septembre) sur le contenu du rapport, l'état-major français a daigné réagir. Le capitaine de vaisseau Christophe Prazück a confirmé que « les militaires français n'ignorent pas qu'il y a des exactions en République centrafricaine, mais ils ne détournent pas les yeux et agissent chaque fois que c'est possible ». Ainsi « au mois de juillet, un cycle d'instruction d'une unité de la garde présidentielle conduit par des soldats français » aurait « été interrompu, cette unité faisant l'objet de suspicions sur son comportement ».

Toujours au mois de juillet, « une autre unité de la garde présidentielle au comportement inacceptable à Birao où plusieurs personnes ont été molestées » aurait été « relevée et sanctionnée ». En juillet toujours, d'après *Jeune Afrique* (16 septembre), le président Sarkozy en personne aurait décidé de mettre fin à la

coopération avec la totalité de la garde présidentielle centrafricaine. L'armée française estime sans doute être quitte des accusations de complicité de crimes de guerre à bon compte. Sauf que...

À supposer que ces mesures tardives soient réelles, elles ne sauraient clore le dossier. Reste d'abord à vérifier qu'une coopération officieuse n'ait pas pris le relais de la coopération militaire officielle, comme il est d'usage en ce genre de circonstances. D'autre part, si les militaires et mercenaires « intouchables » de la garde présidentielle sont les auteurs principaux des crimes commis, le rapport de HRW atteste que d'autres troupes des Faca, avec lesquelles l'armée française poursuit sa coopération militaire, ne sont pas en reste.

Qu'en est-il également de la présence des gendarmes français, pointée par le rapport, auprès de l'Office central de répression du banditisme (OCRB) ? Cette structure est qualifiée par l'ONG comme, « une unité de police paramilitaire mise sur pied pour gérer le problème du "banditisme" dans la capitale » et qui « procède à des exécutions sommaires de "rebelles" et de "bandits" présumés avec une régularité inquiétante, souvent en public ». Rappelons enfin que la coopération militaire n'est pas uniquement « technique » ou limitée à des tâches de formation. Le général Bozizé

Au Tchad aussi ?

HRW a également publié un rapport sur le Tchad en juillet dernier, consacré aux enfants soldats,

« Trop jeunes pour la guerre. Les enfants soldats dans le conflit tchadien ». L'armée et les forces paramilitaires tchadiennes ont, dans leur rang, des mineurs, dont certains âgés de 8 ans seulement. Comme l'a expliqué un officier de haut rang de l'armée nationale tchadienne (ANT) aux enquêteurs de HRW : « Les enfants soldats sont idéaux parce qu'ils ne se plaignent pas, ils ne s'attendent pas à être payés et si vous leur dites de tuer, ils tuent (...) Le [président] Déby a du mal à trouver des soldats disposés à combattre pour lui mais les enfants, ils font ce que vous leur dites de faire. »

Cette fois-ci, l'action de la France, qui préside le groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, est saluée par HRW. À l'automne dernier, Michèle Alliot-Marie (à l'époque ministre de la Défense) aurait

adressé, à ce sujet, une lettre confidentielle à Idriss Déby – difficile de faire moins –, « lettre que Déby aurait ignorée ». Notre ministre aurait pourtant menacé de retirer les troupes françaises ! Mauvaise liaison postale ? Négligence du président tchadien dans le dépouillement de son courrier ? On n'ose pas croire que ces menaces n'aient pas été prises au sérieux...

Toujours est-il que le problème est resté quelques mois en l'état, le gouvernement tchadien continuant de nier la présence d'enfants au sein de ses troupes, concédant à la rigueur, en février 2007, que « certains Tchadiens sont très petits » (RFI, 10 mai 2007, cité par HRW).

Il a finalement changé d'avis et cédé aux pressions de l'Unicef avec laquelle il a signé, en mai, un accord pour la démobilisation des enfants soldats. 413 enfants ont en effet été démobilisés depuis. Tous anciens combattants du FUC (Front uni pour le changement), rébellion récemment ralliée (pour partie) au régime Déby, mais

aucun ne provenant de l'armée nationale. Depuis, l'Unicef n'a eu l'autorisation de visiter qu'une seule base militaire. HRW a, en revanche, recueilli les confidences d'un haut gradé qui a confirmé que la plupart des enfants seraient cachés ou envoyés au front pour ne pas être démobilisés. On ne sait pas si le nouveau ministre de la Défense, Hervé Morin, a repris à ce sujet une activité épistolaire secrète avec le dictateur tchadien. Le départ des troupes françaises ne semble en tout cas plus d'actualité, au contraire : il s'agit maintenant d'inviter les petits copains européens.

Selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) adopté en juillet 1998, et entré en vigueur au Tchad le 1^{er} janvier 2007, le recrutement d'enfants de moins de 15 ans ou leur utilisation dans des hostilités, sont considérés comme un crime de guerre. Quelle est la qualification juridique pour une puissance néocoloniale qui persiste à chaperonner ce genre d'armée ?

est flanqué d'un général français qui joue le rôle de conseiller présidentiel très polyvalent. Des officiers français fournissent également « une aide à la planification et à la conduite des opérations » (*Libération*, 1^{er} décembre 2006). Et c'est bien l'armée française qui a encadré sur le terrain les dernières opérations de reconquête du nord de la Centrafrique.

Contrairement à ce que laisse entendre l'état-major parisien, les exactions des forces centrafricaines ne sont pas seulement des actes isolés. Le rapport de HRW met en évidence que, depuis 2005, les incendies de villages et les exactions ininterrompues contre les populations civiles du nord relèvent bien d'une stratégie de terreur délibérée visant au « déplacement forcé de la population civile ». Non pas des dérapages de quelques soudards, mais « une tactique de représailles et de contre-insurrection des forces de sécurité », à caractère largement ethniste, qui vise à priver les rebelles du nord des éventuels soutiens qu'elles pourraient trouver parmi la population civile.

En 2005, *Jeune Afrique* (17 juillet 2005) signalait que « des militaires français de l'opération Épervier, basés à N'Djamena au Tchad, ont directement aidé les Forces armées centrafricaines (Faca) à "nettoyer" les zones de l'ouest du pays, frontalières avec le Cameroun, où sévissent d'anciens miliciens partisans du président Bozizé ». Les hélicoptères français ont continué ensuite à transporter les troupes centrafricaines dans le nord du pays.

Quelques mois plus tard, une source à l'état-major affirmait : « Nos hommes n'ont été témoins d'aucune exaction » (*Libération*, 14 décembre 2006). Le rapport de HRW relate pourtant « certaines des exactions les plus graves » commises dans le village de Ouandja, incendié malgré la présence de militaires français, trois jours avant cette déclaration militaire.

Après la reprise de Birao en mars, *Libération* (7 avril 2007) s'interrogeait : « Que s'est-il passé ? Qui est responsable de cette vague de destructions ? (...) l'armée française (...) accuse les rebelles. » Selon le rapport de HRW, les rebelles de l'UFDR ont effectivement visé « les maisons des fonctionnaires ou celles de personnes perçues comme étant progouvernementales », mais la majeure partie des incendies, qui a touché 70 % des habitations de Birao, est à mettre sur le compte des représailles des Facas. La question qui se pose est donc bien de savoir quelle part les officiers français ont pris dans l'élaboration et la mise en œuvre prolongée d'une stratégie militaire criminelle qui ne paraît pas étrangère à l'héritage colonial de notre armée, et que l'on a vue à l'œuvre ailleurs. Et si nos officiers n'ont rien à se reprocher, pourquoi avoir, jusqu'à la publication du rapport de HRW, nié les exactions commises par les forces centrafricaines et tenté de les attribuer aux rebelles ?

Victor Sègre

TCHAD

À qui appartient le Tchad ?



Le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé

le déploiement d'une force mixte ONU-Union européenne dans l'Est du Tchad « pour protéger les civils touchés par le conflit au Darfour voisin ». Une force internationale qui ne devra pas confisquer l'avenir des Tchadiens en stabilisant le régime criminel d'Idriss Déby.

Si le Tchad doit avoir un avenir qui lui appartient, il faut que cesse toute intervention extérieure empêchant la société civile et la véritable opposition politique de le construire à leur guise. Les deux appellent à un dialogue national incluant tous les groupes politico-militaires jusqu'ici tenus à l'écart.

Ils n'attendent pas de la communauté internationale que celle-ci décide à leur place, mais qu'elle facilite un tel dialogue, dit inclusif, en assurant la sécurité nécessaire à sa tenue. Par ailleurs, à l'issue de ce dialogue, ils préconisent l'organisation d'une élection présidentielle, condition *sine qua non* à la paix, même si tous les éléments de la société civile ne le crient pas encore sur les toits.

Le récent accord signé, le 13 août dernier, entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition en vue du « renforcement du processus démocratique au Tchad » n'aborde pas cette question du dialogue inclusif. Il ne mentionne que la tenue de futures élections législatives.

La société civile n'a pas été associée à cet accord. Dans ces conditions, si cet accord devait aboutir à la mise en place d'un gouvernement, chacun sait ce qu'il en résulterait : Idriss Déby, resté au pouvoir, associerait à un gouvernement de transition les seuls éléments « achatables » de son opposition politique.

Les groupes politico-militaires continueraient à se battre, et le Tchad en resterait à la situation actuelle. Redoutable perspective !

De son côté, l'Union européenne laisse

à la France la maîtrise des décisions au sein de l'institution pour ce qui concerne le Tchad. Paris, qui n'est pas favorable à l'inclusion des politico-militaires dans un dialogue national, est hostile à tout ce qui pourrait contribuer à écarter l'actuel président tchadien. Elle compte décider elle-même qui pourrait (au mieux de ses intérêts) le remplacer.

Dans l'attente du (probable ? Possible ?) futur déploiement d'une force hybride Union africaine-Nations unies au Darfour, le déploiement, dans l'est du Tchad, de cette force internationale à dominante française pèsera considérablement sur les événements.

Qu'il soit nécessaire de protéger les populations civiles tchadiennes (et les réfugiés soudanais par la même occasion) menacées par une situation régionale dramatique n'est pas contestable. Mais que ce rôle de protecteur serve de paravent pour soutenir le régime au pouvoir dans son ex-colonie est inacceptable.

Dans la situation qui est aujourd'hui la leur, les Tchadiens ont besoin qu'on leur tende la main et non un piège. L'accord du 13 août dernier en est un, comme l'a qualifié l'opposant Ngarlely Yorongar. Un accord salué par la France.

« Le seul moyen d'aider les Tchadiens, c'est d'amener rebelles et dirigeants à la table des négociations. Mais ça, ce n'est pas à l'ordre du jour » affirme Dobian Assingar, président d'honneur de la Ligue tchadienne des Droits de l'homme (FIDH).

Sharon Courtoux

Dettes

La Banque mondiale a publié son rapport Global Development Finance 2007 contenant l'actualisation des principaux chiffres concernant la dette des pays en développement. La dette extérieure totale desdits en 2006 s'élève en 2006 à 2 850 milliards de dollars, ce qui représente 110 milliards de plus qu'en 2005. Quant au service de la dette extérieure en 2006, le montant atteint 540 milliards de dollars, soit exactement le montant de la dette extérieure totale en 1980.

SOUDAN-DARFOUR

Incredroyable mais vrai



Après avoir renoncé (depuis bientôt cinq ans !) à prendre des sanctions contre le président soudanais Omar el-Béchir, l'assassin du Darfour, la «communauté internationale» menace des groupes rebelles de sanctions s'ils n'obtempèrent pas à ses injonctions.

Les participants à une réunion internationale sur le Darfour ont lancé vendredi un appel à tous les groupes rebelles pour qu'ils participent aux pourparlers de paix intersoudanais du 27 octobre à Tripoli, sous peine de sanctions » nous annonce l'AFP. La menace de sanctions à l'égard de rebelles qui critiquent les conditions dans lesquelles les pourparlers d'octobre s'engagent vient d'abord du secrétaire d'Etat adjoint américain John Negroponte, suivi avec enthousiasme par le ministre soudanais des Affaires étrangè-

res Lam Akol. Rappelons qu'à ce jour les crimes et exactions de l'armée soudanaise et ses milices janjawid n'ont pas cessé : déplacements forcés, massacres, viols et bombardements... C'est d'abord le pouvoir soudanais, à l'origine de la situation au Darfour et de son prolongement dans le temps, qui mérite des sanctions. Il en a souvent été question mais toujours sans résultat. Le conflit au Darfour n'est certes pas si simple à décrypter, il s'inscrit dans un contexte régional complexe, dont il faut connaître l'histoire pour en suivre les méandres. Il a, inévitablement, empiré, réveillant ou ravivant tous les antagonismes de fraîche ou ancienne date. Il n'empêche que son principal responsable demeure à Khartoum.

Les menaces de sanctions brandies lors de la réunion à l'ONU visent surtout le chef du Mouvement de libération du Soudan (MLS) Abdel Wahid al Nour. Ce dernier (réfugié en France depuis trois ans) estime nécessaire, avant de s'engager dans des négociations, la matérialisation d'un cessez-le-feu entre belligérants et le casernement des milices janjawid et de leurs supplétifs. Ces exigences semblent raisonnables, le

moins que l'on puisse exiger de Khartoum, dont la volonté d'aller vers la paix est loin d'être démontrée ! Une ultime revendication du MLS concerne le pays dans lequel les discussions devront se tenir. Il estime que le choix doit revenir aux Darfouris, et que la Libye n'est pas le « meilleur choix ». Là encore on ne peut lui donner tort.

Il reste à évoquer la nécessité d'inclure la société civile du Darfour dans les négociations, une exigence des Darfouris, à qui on ne peut d'évidence que donner raison.

Le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, ne s'est pas associé aux menaces de sanctions adressées à Abdel Wahid al Nour. Après avoir tenté de convaincre le chef rebelle de se rendre à Tripoli le mois prochain, il s'est contenté d'assurer qu'il ne l'expulserait pas. On aurait souhaité qu'il jette un coup d'œil en arrière afin de mieux comprendre ces revendications : elles correspondent aux capacités du président soudanais à promettre sans jamais honorer, et à celles de la « communauté internationale » à le laisser faire. Incroyable, il semble ne pas y avoir pensé.

Sharon Courtoux

À fleur de presse

PARU DANS LE MONDE

« La justice internationale oubliée des négociations sur le Darfour »

Extrait de l'article de Philippe Bolo-pian paru dans *le Monde* du 23 septembre 2007.

« Dommage, murmure Luis Moreno Ocampo, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI). *Aucun* (des ministres des 26 pays qui ont assisté à une réunion sur le Darfour, vendredi 21 septembre à l'ONU) *n'a publiquement appelé à l'arrestation d'Ahmed Haroun, secrétaire d'Etat soudanais aux Affaires humanitaires, et d'Ali Kushayb, un chef janjawid* (les miliciens du Darfour soutenus par Khartoum), *tous deux sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI pour crimes contre l'humanité.* » Et Luis Moreno Ocampo de déplorer dans l'article : « *Je crains que le silence de la plupart des États et des organisations internationales sur le sujet ait été compris par Khartoum comme un affaiblissement de*

la détermination internationale en faveur du droit et des arrestations. ». « *Soucieuses de mener à bien le déploiement au Darfour d'une force militaire de 27 000 hommes, l'ONU et l'Union africaine évitent de s'opposer publiquement au Soudan sur la question des inculpations [...]* ».

Mais « *avec Ahmed Haroun en charge des camps, il n'y a pas de solution possible* », s'exclame M. Moreno Ocampo. « *Comment organiser une mission humanitaire ? C'est comme traiter avec Goebbels pour démanteler les camps de concentration* », dit-il. Signe qu'il se croit à l'abri de toute sanction, le gouvernement soudanais a nommé M. Haroun coprésident d'un comité chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme.

« *J'ai eu tort, mais nous n'en avons pas parlé* », a reconnu le ministre français des Af-

aires étrangères, Bernard Kouchner [...]. « *On ne peut pas, sous prétexte que nous avons besoin de mettre en oeuvre cette force, oublier que nous avons une justice internationale* », a-t-il admis après une rencontre avec M. Moreno Ocampo.

Tandis que la communauté internationale tente de consolider un processus de paix fragile, la violence a repris autour des camps. « *Cela ressemble à un chaos, mais ce n'en est pas un. J'ai des raisons de croire que c'est une opération dans laquelle Ahmed Haroun joue un rôle clé* », a déclaré le procureur de la CPI.

Sharon Courtoux

[Ocampo a raison sur toute la ligne. Kouchner « a eu » terriblement tort. Il pourrait se rattraper. S'il ne le fait pas, il faudra s'en souvenir.]

BURUNDI

Uri Inyambo Burundi



Le pourrissement politique fragilise, chaque jour un peu plus, l'accord de cessez-le-feu signé en 2006. Les rumeurs de coup d'État et un régime devenu autoritaire favorise le retour du spectre de la guerre.

Longtemps le Burundi fut cité comme une anomalie africaine. En effet, le conflit qui y faisait rage depuis 1972 avait ceci de particulier qu'il était l'un des seuls en Afrique à ne dissimuler l'ombre d'aucune puissance étrangère. Ce petit pays, au cœur des Grands Lacs, était juste le réceptacle des scories des éruptions de violence des pays des alentours.

Ainsi, dans la foulée de la sous-région, le Burundi fut victime de l'ethnisation de sa vie politique, dans les mêmes termes que le Rwanda, son voisin et cousin. Sur cette base, trente ans durant, les massacres, assassinats, batailles de rue, jalonnèrent le quotidien des Burundais, et les victimes se comptèrent par centaines de milliers. Cependant, la violence générale du pays fut ponctuée de périodes plus calmes, voire de sursauts démocratiques laissant à chaque fois espérer le retour définitif de la paix.

Fin d'une guerre de dix ans

Ainsi, en août 2005, des élections promues par une médiation internationale mirent fin à une guerre de plus de dix ans, celle éclatée en octobre 1993 à la suite de l'assassinat de Melchior Ndadaye, président démocratiquement élu six mois plus tôt. Deux partis ethnistes (CNDD-FDD et PALIPEHUTU-FNL), proches du Hutu Power, étaient alors entrés en rébellion contre le pouvoir et l'armée majoritairement tutsi. Jusqu'en 2003 le pays fut en proie à une insécurité généralisée, 300 000 civils périrent dans les violences. À la surprise générale, C'est le CNDD-FDD qui remporta les élections de 2005, contre l'autre grand parti du pays le Frodebu (Parti hutu non rebelle, de M. Ndadaye). Peter Nkurunziza fut élu président de la république sur la base d'un programme de réconciliation nationale excluant toute mention ethnique.

De fait, depuis 2005, la vie politique burundaise a changé et n'oppose plus un parti hutu contre l'Uprona (parti Tutsi), mais deux partis hutu entre eux (Frodebu et

CNDD). Cette réorganisation a été accompagnée d'alliances venant torpiller le dogme ethnique, puisque Peter Nkurunziza en bien des situations s'est fait l'allié de son voisin, Paul Kagamé. Toutefois, après la courte euphorie qui a suivi son accès au pouvoir, le président s'est retrouvé au centre d'une réalité bien contrastée. Car le pays souffre d'un sous-développement parmi les pires du monde, et ne dispose que de très peu d'atouts économiques. Chaque citoyen pouvait donc constater que, malgré quelques grandes annonces, la vie quotidienne et ses duretés restaient inchangées.

Intransigence du Palipehutu FNL

Dans ce contexte, Peter Nkurunziza devait encore faire face à la négociation avec le Palipehutu FNL d'Agathon Rwaza, la plus ancienne rébellion hutu du pays, ayant refusé systématiquement tout cessez-le-feu jusqu'à. Ce parti est aussi le plus engagé dans le combat ethnique. Ses dirigeants, au mépris de toute logique politique, ont délibérément refusé de s'inscrire dans le processus de dialogue du pays. Mais avec la victoire de leurs ex-alliés rebelles, le CNDD, le FNL se retrouvait dans une impasse. C'est pourquoi, Agathon Rwaza malgré son idéalisme mystique, signa en novembre 2006 un cessez-le-feu avec le gouvernement. Mais le FNL est un mouvement pauvre, dont les combattants, peu nombreux et très peu disciplinés, confondent bien souvent leur activité avec un simple banditisme violent. L'accord de 2006 ne fut jamais appliqué, ni même dénoncé par une partie de la rébellion. Ainsi, le FNL se scinda en deux branches concurrentes. Parallèlement, Peter Nkurunziza devait faire face à son tour à l'explosion du CNDD et à la défiance de plus en plus violente du Frodebu condamnant son autoritarisme. Usant de méthodes policières ainsi que de l'assimilation de ses propres troupes (ex-FDD) au sein des forces nationales, le président imposa au pays un régime autoritaire qui fait l'objet d'une contestation grandissante des habitants. Dans ce contexte, où les rumeurs de coup d'état se succèdent, l'objectif des élections de 2010 apparaît encore assez flou. Car les négociations avec le FNL pour l'application du cessez-le-feu de 2006 patinent et viennent même de s'envenimer avec la soudaine disparition des négociateurs du FNL. Bien sûr, ceux-là ne peuvent espérer gagner un jour le pouvoir par la violence. Leur force est trop faible, et le mouvement est sous le coup d'une accusation internationale pour le massacre revendiqué

de Gatumba en août 2003. Mais à la faveur de tout imprévu politique, la persistance de leurs actions (embuscades, vols de bétail, assassinats) leur assureraient une place à la table des négociations. Car la politique du continent tout entier, souvent favorisée dans ce sens par des médiations extérieures, s'est bâtie sur une culture de l'impunité. Peu importe à la communauté internationale que parmi les FNL se cachent d'ex-Interhaamwe, si un jour l'obtention de la paix exige de les pardonner, ils le seront. Mais de quelle paix parle-t-on ? Celle qui occasionne la satisfaction des gouvernements occidentaux, surtout heureux de se voir félicités pour la signature d'un accord, méprisant ainsi les profondes frustrations des peuples victimes, condamnés à se voir dirigés par les tortionnaires de leurs fils, de leurs parents au nom de la « stabilité du monde » ?

Enfin, il y a la pauvreté. Au Burundi, comme ailleurs, la misère est telle, que la confrontation à la réalité impose une évidence. Rien ne se réglera tant que la vie quotidienne sera encore et toujours une lutte. Peut-être moins violente qu'une rafale d'AK 47, mais tout aussi meurtrière, l'accumulation du chômage, de l'ennui, de la maladie, de la faim, transforme chaque journée en un combat pour la survie.

À Bujumbura, la guerre fut d'abord une lutte de pauvres. Or, le contexte économique n'a guère changé depuis trois ans, il a peut-être même empiré. Parallèlement, la mission de maintien de la paix de l'ONU (ONUB) vient de s'achever, laissant le pays seul face à ses propres démons militaires. Ainsi, deux branches du FNL viennent-elles de se livrer bataille début septembre à Buterere, quartier du nord de Bujumbura, faisant 21 morts...

Alors de jour en jour, insidieusement, comme une fatale répétition de l'histoire, le spectre du pourrissement politique laisse de nouveau « *apparaitre le pire, c'est-à-dire la guerre* ».

Help wanted

Dans ce contexte, bien plus qu'une intervention armée, c'est d'argent, d'apurement de dette, de partenariats économiques et d'objectifs de gouvernance dont a besoin la nation burundaise. En la matière, si la France n'y fut jamais présente militairement, elle s'honorerait de susciter de l'aide pour ce petit pays oublié au seul nom du secours de sa population, et de l'urgence absolue consistant à ne pas laisser le Burundi retomber tout seul, dans SA guerre.

Vincent Munié

BURKINA FASO

La mémoire interdite de Thomas Sankara



Le Burkina Faso commémore, ce quinze octobre, le xx^e anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara. Une célébration, sous tension, qui cristallise une nouvelle fois les passions autour de la mémoire de ce chef d'État exceptionnel, symbole d'intégrité.

Ce quinze octobre sera marqué dans plusieurs pays par le souvenir de ce dirigeant révolutionnaire dont le bref exercice du pouvoir, de 1983 à 1987, rayonne encore sur le continent africain. Mais à Ouagadougou, cette célébration promet de cristalliser une nouvelle fois les passions autour de la mémoire de ce chef d'État singulier, symbole d'intégrité, dont l'exemple continue, vingt ans après, d'agiter la vie politique du Burkina Faso. De nombreuses formations politiques se réclament aujourd'hui de l'idéal sankariste, face au régime de Blaise Compaoré, qui, en retour, depuis son accession au pouvoir à la faveur du coup d'État sanglant du 15 octobre 1987, ne parvient pas à se soustraire à l'ombre immense et accusatrice de Thomas Sankara.

Thomas Sankara défie les ans et continue de faire l'actualité en nourrissant la réflexion sur l'annulation de la dette des pays africains, la lutte contre le néocolonialisme et la corruption, la moralisation de l'administration, la promotion des femmes et des jeunes, la santé, la scolarisation... Autant de dossiers sur lesquels le Burkina Faso a régressé depuis vingt ans. Altermondialiste avant l'heure, Thomas Sankara, bénéficie aujourd'hui d'un capital de sympathie qui s'étend bien au-delà des frontières du Burkina, comme en a attesté le forum social de Bamako en 2005, et la jeunesse n'en finit pas de brandir l'image idéalisée de son « Che africain ». Blaise Compaoré, élu démocratiquement et à vie par le jeu d'astuces électorales, doit composer avec l'embar-

assant souvenir de son prédécesseur. Et si la première volonté de l'autoproclamé « Rectificateur de la révolution » fut d'enterrer les années Sankara sous une chape de plomb, il fut aussi contraint de récupérer cette mémoire vivace, en proposant par exemple, en 2001, puis en 2006, d'ériger un mausolée à la mémoire de Thomas Sankara, ce qui reste un vœu pieux. Dans cette tentative de contenir la mémoire de Sankara, le régime organise ce quinze octobre un colloque international sur la démocratie et le développement en Afrique. Une célébration coûteuse et tapageuse de l'accession au pouvoir de Blaise Compaoré, qui sert surtout de prétexte aux autorités pour refuser aux sankaristes les lieux publics devant accueillir leurs manifestations. Mais l'interdit de mémoire qui pèse sur Sankara ne peut tenir. Avec une tranquille assurance, le président du Comité d'organisation du xx^e anniversaire de cet assassinat, le journaliste burkinabé Chériff Sy, estime que « *si les partisans de Blaise Compaoré ont décidé de faire le festin de l'assassinat de Thomas Sankara, ce ne sont pas les sankaristes qui les en empêcheront* ».

Mémoire confisquée

De nombreuses personnalités du monde entier participeront à cette commémoration qui rassemblera tous les partis sankaristes. Contre une mémoire confisquée par le pouvoir, les organisateurs proposent notamment un symposium international pour définir ce qu'est le Sankarisme et en mesurer les résonances aujourd'hui. Et si ces manifestations sont vouées au succès populaire, à l'image des projections de deux nouveaux documentaires consacrés à Thomas Sankara qui ont été prises d'assaut dans la capitale, ces rencontres se feront dans la tension. Le vingt-huit septembre, le chanteur et animateur de la radio Ouaga FM, Sams'k le Jah, a vu son véhicule incendié. Menacé de mort depuis qu'il ressuscite le souvenir de Sankara auprès de la jeunesse, il illustre ainsi les failles et l'impuissance d'un régime qui tente aujourd'hui de redorer son



Thomas Sankara : « Nous préférons un pas avec le peuple que dix pas sans le peuple. » Photo D.R.

blason. Blaise Compaoré, pompier pyromane, ne désespère pas d'obtenir le prix Nobel de la paix en tentant de faire oublier son rôle prépondérant dans les conflits de Côte d'Ivoire, de Sierra Leone, du Liberia. En quête d'une nouvelle virginité, son image d'assassin de Thomas Sankara devient pesante. Mais cette mémoire interdite n'en finit pas de ressurgir, à mesure que la justice avance. En 2004, le général John Tarnue a raconté devant le tribunal spécial des Nations unies en Sierra Leone, comment Compaoré a organisé cet assassinat. En 2006, le Burkina a été condamné par le comité des Droits de l'homme de l'ONU pour « traitement inhumain » contre la famille Sankara qui réclame un procès sur cet assassinat. Officiellement, Thomas Sankara est mort « de mort naturelle ». Mais il semble que ce soit plutôt sa vie qui reprenne naturellement un rôle de premier plan au Burkina Faso.

Rémy Rivière

L'or oublié de l'Afrique

L'un des rares livres sur le sujet, *L'Or africain* est une plongée vertigineuse dans un secteur de production qu'aucune règle ou presque ne régit et qui donne lieu à une véritable course contre la montre entre les compagnies d'extraction.

Écrire un livre n'est pas toujours aisé. L'écrire collectivement l'est encore moins. Celui-ci a cette particularité qu'il a été rédigé à partir d'un premier projet de François-Xavier Verschave. Décédé en juin 2005, celui-ci n'avait pu mener son projet à terme. L'exercice n'était donc pas facile. Toutefois, Gilles Labarthe, journaliste et déjà auteur du Dossier noir n° 20 sur le Togo, a su exprimer sa propre plume, tout en faisant une place à celle de F.-X. Verschave, le citant et mettant ainsi en valeur le travail original de celui à qui ce livre tenait tout particulièrement à cœur.

À partir de l'exemple de la mine d'or de Sadiola au Mali et de l'enquête de la documentariste Camille de Vitry sur les conséquences humaines et environnementales de son exploitation, ce livre propose un zoom arrière sur les acteurs de l'exploitation de l'or en Afrique, les réseaux et les circuits financiers qu'ils utilisent, afin de mettre à nu cet autre secteur du pillage des richesses du continent africain. Véritable livre-enquête, *L'or africain* repose sur un minutieux travail de recherche que Gilles Labarthe, journaliste spécialisé sur les questions de criminalité économique en Afrique, avait déjà abordé, pour avoir notamment enquêté à Morila, une autre cité minière du Mali.

Afrique, continent stratégique

L'un des rares sur le sujet, ce livre documenté nous plonge donc dans l'exploitation de cet or africain qui, avec ses 600 tonnes par an, représente environ le quart de la production annuelle mondiale. Son exploitation (l'Afrique détient la moitié des réserves d'or mondiales identifiées) est quant à elle très juteuse : la part des recettes qui revient aux États est minime, parfois nulle ; la main d'œuvre est très bon marché ; les mouvements syndicaux vite réprimés et les normes environnementales, pas appliquées ou peu contraignantes ; sans compter la flambée qu'a connue le cours du minerai précieux ces dernières années.

Le livre nous amène ainsi à Sadiola et à

Morila (Mali), au Ghana, en Afrique du Sud ou au Botswana, pour constater le cynisme des compagnies minières et leurs « méthodes d'exploitation héritée de l'apartheid ». Les conséquences environnementales liées à l'utilisation du cyanure et du mercure pour purifier le minerai sont « inhumaines ». L'auteur remonte ensuite les filières du commerce légal de l'or, pour découvrir les filières parallèles, les trafics transfrontaliers, les sociétés *off shore* et le rôle des paradis fiscaux dans le blanchiment de capitaux dont l'or est un des principaux vecteurs. Il nous apprend que la Banque mondiale (BM), censée œuvrer au développement des pays africains, constitue le plus gros investisseur dans l'extraction de l'or, livrant à une poignée de multinationales américaines (telle Newmont Mining), canadiennes (telle IamGold), anglaises ou sud-africaines (telle AngloGold), 80% des ressources aurifères du continent.

La ruée vers l'or

Il faut dire qu'à partir des années 1990, avec la fin de la guerre froide et la libéralisation des économies africaines sous les injonctions de la BM et autres plans d'ajustements structurels du FMI, le secteur a littéralement explosé.

La France, elle, y apparaît quelque peu marginale. Après la « razzia coloniale », Gilles Labarthe montre dans le chapitre « la part de la Françafrique » comment le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a quadrillé l'ensemble du pré-carré français pour permettre une exploitation qui a parfois alimenté les caisses de partis politiques. La présence d'Areva dans ce secteur révèle les passerelles avec le lobby nucléaire, tandis que des groupes comme Bouygues, offrent en sous-traitance leurs services aux grandes compagnies étrangères.

L'enquête nous mène également en République démocratique du Congo où les conflits armés sont directement alimentés par le trafic de l'or. L'auteur consacre un gros chapitre aux opérations qu'y mènent les banques suisses. Il faut dire que Gilles Labarthe est suisse lui-même, ressortissant de ce paradis fiscal en plein cœur de l'Europe, une des principales plaques tournantes des trafics d'or, mais aussi de diamants et autres pierres précieuses.

Comme pour boucler la boucle et ne pas laisser le dernier mot aux trafiquants, cette enquête se termine par un point sur les différentes mobilisations au nord comme au sud, pour une exploitation raisonnée et contrôlée de la ressource aurifère.

Au-delà de l'enquête de fond sur un sujet difficile, la grande force de ce livre est proba-

blement dans le témoignage qu'il offre, pour les générations futures, de la mobilisation des ressortissants de Sadiola et de nombreuses autres villes minières d'Afrique.

Olivier Thimonier

Gilles Labarthe, *L'or africain. Pillages, trafics & commerce international*, Survie-Oxfam France-Agir ici, Agone, 224 p.
Sortie le 13 octobre 2007.

Remise à niveau

Après le fameux discours de Nicolas Sarkozy à Dakar, Adame Ba Konaré, historienne et épouse de l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, a invité les historiens africains à participer à la rédaction d'un manuel d'histoire sur leur continent destiné à « mettre à niveau » les connaissances du président français sur l'Afrique.

Nicolas Sarkozy avait affirmé que l'Afrique était à la marge de l'Histoire, immobile, stationnaire. Adame Ba Konaré explique qu'elle veut inviter ses « collègues historiens à produire chacun un article dans son domaine de compétence avant fin 2007. Lorsque les textes seront rassemblés, nous en ferons un recueil à paraître courant 2008. Et nous prendrons les mesures adéquates pour acheminer un exemplaire de cet ouvrage collectif vers le président Sarkozy et les autorités françaises, afin de les mettre à niveau de connaissance avec l'histoire de l'Afrique ». Même si, depuis longtemps, quantité d'ouvrages ont été publiés sur l'histoire du continent, on ne peut que saluer cette initiative. Mais d'autres travaux littéraires, en préparation, s'attachent à « nettoyer » le fond de la pensée de Sarkozy. Et il y a du boulot pour passer au Kärcher les vieux poncifs et autres imageries coloniales.



CAMEROUN

La jeunesse relève la tête



Le vieux clientélisme impuissant à cacher la ruine du patrimoine public alors que la jeunesse se révolte pour l'accès à l'eau et l'électricité.

Le lundi 17 septembre la ville d'Abong-Mbang, à l'est du Cameroun, non loin de la frontière avec la Centrafrique, a été le théâtre de violents incidents qui ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés. Une première manifestation avait eu lieu le vendredi précédent. Le mécontentement est dû à l'absence d'eau et d'électricité dans cette ville. Celles-ci sont fournies que très sporadiquement depuis plusieurs mois. AES-Sonnel, depuis sa privatisation au profit d'un groupe américain est de plus en plus incapable de répondre aux besoins des Camerounais en électricité. L'acquéreur, à des conditions très avantageuses, de ce réseau vétuste et sinistré par une gestion étatique corrompue, ne s'est soucié que d'engranger des bénéfices. La SNEC, compagnie nationale de distribution de l'eau, en cours de privatisation, est dans un état

de désastre analogue. Les manifestations d'Abong-Mbang sont hautement significatives. Elles ont été le fait majoritairement des jeunes lycéens. Le préfet lui-même et les gendarmes n'ont pas hésité à tirer sur des adolescents, provoquant une colère qui s'est soldée par l'incendie de la préfecture, des bureaux de AES-Sonnel, de la SNEC et d'autres édifices. Cette révolte pour les biens publics montre l'exaspération d'une population pour qui rien n'a été fait depuis des décennies. L'État camerounais, type même de l'État prédateur, n'a jamais fait les investissements nécessaires, laissant se dégrader le patrimoine public, au profit des prélèvements de la corruption.

Ces manifestations sont d'autant plus remarquables qu'elles interviennent non dans une région traditionnellement opposante mais dans un fief du pouvoir en place, qui se repose sur l'engraissement des élites locales, sans aucune considération du bien-être de la population dans son ensemble, supposée acquise inconditionnellement. Les autorités affolées par ces événements surprenants ont immédiatement promis le rétablissement rapide d'une fourniture suffisante d'électricité. Mais

la colère populaire, reflet exact de l'état d'esprit d'une population qui est censée avoir voté en juillet dernier à une écrasante majorité pour le pouvoir en place, n'a certainement pas fini de s'exprimer.

La dégradation des conditions de vie est en effet patente et s'aggrave de façon exponentielle. Lasse de subir un sort misérable, la jeunesse réclame des autorités qu'elles remplissent leur rôle de gestion décente des biens publics. C'est une grande nouveauté et c'est le signe de changements irréversibles dans les mentalités. Le vieux clientélisme est impuissant désormais à maintenir les habitants dans la sujétion.

Au même moment en France, le vendredi 21 septembre au matin, un charter d'expulsés s'est discrètement envolé pour le Cameroun avec sa cargaison de sans-papiers, refoulés d'un territoire où ils avaient espéré pouvoir vivre dignement après avoir fui le sort qui leur était réservé sur leur sol natal. Ni la répression, ni l'expulsion, ne pourront désormais masquer le puissant désir d'un avenir décent qui anime la jeunesse africaine, prête à combattre tous les obstacles pour y parvenir. Il faudra en tenir compte.

Odile Tobner

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel : _____

- France : 20 euros € faibles revenus : 16 euros€ • 1Etranger : 25 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur www.survie-france.org ou à contact@survie-france.org

Lettre fondée par F.-X. Verschave
Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction : Janine Sfiligoï.
Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ont aussi participé : M.Kabanda, A. Gauthier, A.Dulin, O.Thimonier, B.Courret, R. Rivière, E. Cattier, F.Tarrit.
Abonnements : Alexandre Picheral.

Coordination : Olivier Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>
contact@survie-france.org

Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : Septembre 2007 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement :
20€uros (Étranger : 25 euros€ Personne à faible revenu : 16 euros€

